

À la une

Émotion et colère de la profession d'avocat après la publication d'une liste d'avocats « à éliminer »

Dans l'entre-deux-tours des élections législatives anticipées, la profession d'avocat a déposé plainte contre un site d'extrême-droite qui menaçait 97 avocats signataires d'une tribune appelant à défendre l'État de droit.



© Romain TALON_AdobeStock

Technique

Les règles de postulation devant le JEX : une apparente simplicité

par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON
sous Cass. 2^e civ., avis, 25 avr. 2024

Doctrine

Vent nouveau sur le statut de l'expert judiciaire

étude par Aurélie DARDENNE

Jurisprudence

Affaire "EncroChat" devant la CJUE : premiers accrocs aux droits fondamentaux

note par Marie NICOLAS-GRÉCIANO
sous CJUE, 30 avr. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



 FORMATION

Les clauses pénales : pratique contractuelle et contrôle judiciaire

JEU. 17 OCTOBRE 2024 / 9H-13H / PARIS 7^e

Sous la direction scientifique d'**Alain Bénabent**,
Laurent Aynès, **Philippe Stoffel-Munck** et **Julia Heinich**

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Revue des contrats**

 **INTERVENANTS**

- **Yves-Marie Laithier**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas
- **Christophe Vinsonneau**, avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier
- **Frédéric Buy**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université d'Aix-Marseille
- **Jean-Michel Berly**, juge au tribunal de commerce de Paris
- **Philippe Brun**, agrégé des facultés de droit, avocat général à la 3^e chambre civile de la Cour de cassation

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, directions juridiques, notaires

- Matière : droit des contrats
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit des contrats
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Rédiger une clause pénale en évitant sa requalification ou sa révision judiciaire
- Comprendre les critères utilisés par le juge dans le cadre de son pouvoir modérateur
- Identifier les principaux risques d'invalidité d'une clause pénale
- Maîtriser l'actualité récente en matière de clause pénale

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Les clauses pénales sont bien connues des praticiens du droit des contrats, qu'ils interviennent au stade de la rédaction des contrats ou en matière contentieuse. Pourtant, ces clauses suscitent toujours des questionnements et nourrissent un abondant contentieux. Comment distinguer une clause pénale d'une clause de dédit, d'une clause de break-up fees ou d'une indemnité de résiliation ? Comment le juge exerce-t-il son pouvoir modérateur ? Peut-on, enfin, contester la validité d'une clause pénale, et comment ? Pour comprendre l'actualité des clauses pénales et analyser les principales difficultés qui peuvent se poser aux rédacteurs et aux contractants, la Revue des contrats réunit un panel d'experts composé d'universitaires, d'avocat, de juge consulaire et de magistrat.

Propos introductifs

Alain Bénabent, agrégé des facultés de droit, avocat aux conseils

La qualification de clause pénale – critères et difficultés

Yves-Marie Laithier, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

La qualification de clause pénale – étude de clauses

Christophe Vinsonneau, avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier

Questions de la salle

Pause

La contestation des clauses pénales par voie d'action et d'exception

Frédéric Buy, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université d'Aix-Marseille

L'exercice du pouvoir modérateur du juge

Jean-Michel Berly, juge au tribunal de commerce de Paris

Philippe Brun, agrégé des facultés de droit, avocat général à la 3^e chambre civile de la Cour de cassation

Questions de la salle

13H Fin de la formation



Programme et inscription :

<https://lext.so/75lzdX>

Date limite d'inscription
(dans la limite des places
disponibles) : mercredi
16 octobre 2024 à 12h

Tarif : 595 € HT (714 € TTC)

Tarif Avocats Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de
statut (dans les 5 premières années
suivant la prestation de serment)

495 € HT (594 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL465u5 ■ Émotion et colère de la profession d'avocat après la publication
d'une liste d'avocats « à éliminer » 3
- GPL465t8 ■ Avocat référent : la concertation est lancée 4
- GPL465l6 ■ CNB : les finances sont « saines » 5
- GPL465u0 ■ Les bâtonniers invités à visiter des lieux de privation
de libertés pour mineurs le 20 novembre 2024 6
- GPL465v2 ■ Surpopulation : une maladie qui contamine l'ensemble
du système carcéral 7

Technique

- GPL465u6 ■ Les règles de postulation devant le JEX : une apparence
simplicité
par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON sous Cass. 2^e civ., avis, 25 avr. 2024 9


Retour sur

- GPL465r5 - Dissolution de l'Assemblée nationale : le Conseil d'État
et le Conseil constitutionnel refusent de tout annuler
note par François-Xavier ARNOUX sous Cons. const., 20 juin 2024, Cons. const.,
26 juin 2024, CE, 14 juin 2024 et CE, 19 juin 2024 13

Doctrine

- GPL464c1 ■ Vent nouveau sur le statut de l'expert judiciaire
étude par Aurélie DARDENNE 15

Jurisprudence

- GPL465s7 ■ Affaire "EncroChat" devant la CJUE : premiers accroc
aux droits fondamentaux
note par Marie NICOLAS-GRÉCIANO sous CJUE, 30 avr. 2024 18
- GPL465l3 ■ La notification du droit au silence dans les procédures
de presse : à propos de la censure de l'article 51-1 de la loi
du 29 juillet 1881 par le Conseil Constitutionnel
note par Marie CORNANGUER sous Cons. const., QPC, 17 mai 2024 22
- GPL465d3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26
- GPL465g5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31
- GPL465j6 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 34
- GPL465n3 ■ Chronique de jurisprudence du Conseil d'État -
Contentieux administratif et Conv. EDH
par Benjamin DEFOORT <https://text.so/GPL465n3> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

35

Sous la responsabilité scientifique de
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL
et Bélanda WALTZ-TERACOL